

E-learning ALUR : IMMO41 Tout comprendre sur l'audit énergétique réglementaire

DURÉE

0,25000 jours (soit 2 heures)

PRIX

100 € par participant

Soit 120 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'oeuvre
- Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, ...
- Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers...
- Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salairés de la construction, ...
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, diagnostiqueurs

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation de l'audit énergétique réglementaire
- Identifier les points clés et les enjeux de cet audit
- Faciliter la compréhension et prévenir les incompréhensions



PROGRAMME

Présentation de la formation (6 minutes)

Bienvenue dans votre formation

Comment réussir ma formation ?

Tutoriel de navigation

Les fondamentaux de l'audit énergétique réglementaire (1h30)

1. Généralités sur l'audit énergétique réglementaire

Vidéo - Généralités sur l'audit énergétique réglementaire

Atelier - Définir l'audit énergétique réglementaire

2. Dans quel cas faut-il établir un audit énergétique réglementaire ?

Vidéo - Dans quel cas faut-il établir un audit énergétique réglementaire ?

Atelier - Identifier les logements assujettis à un audit énergétique réglementaire

Atelier - Reconstituer la chronologie de l'audit énergétique obligatoire

3. En quoi consiste un audit énergétique réglementaire ?

Vidéo - En quoi consiste un audit énergétique réglementaire ?

Atelier - Comprendre en quoi consiste un audit énergétique réglementaire

4. Quelle est la différence entre un audit énergétique réglementaire et un diagnostic de performance énergétique ?



Vidéo - Quelle est la différence entre un audit énergétique et un DPE ?

Atelier - Distinguer l'audit énergétique réglementaire et le DPE

5. Les méthodes de calcul qui permettent de réaliser un audit énergétique

Vidéo - Les méthodes de calcul qui permettent de réaliser un audit énergétique

6. Quand faut-il le fournir ?

Vidéo - Quand faut-il le fournir ?

Atelier - Savoir à quel moment fournir l'audit

7. Quelle est sa durée de validité ?

Vidéo - Quelle est sa durée de validité ?

8. Financement de la réalisation de l'audit

Vidéo - Financement de la réalisation de l'audit

9. Le rapport d'audit

Vidéo - Le rapport d'audit énergétique réglementaire

Atelier - Identifier les éléments de l'introduction de l'audit

Atelier - Reconnaître les informations de la première partie de l'audit énergétique

Atelier - Répartir les informations dans les bonnes parties de l'audit

Atelier - Assimiler la présentation des préconisations de travaux

10. Ce qu'il faut retenir

Guide synthétique - Les fondamentaux de l'audit énergétique réglementaire

Compréhension et interprétation du rapport de l'audit énergétique (30 minutes)

1. Difficultés de compréhension du rapport de l'audit réglementaire (10 minutes)

Vidéo - Difficultés de compréhension de l'audit

Atelier - Prévenir les incompréhensions en matière d'audit énergétique

Atelier - Reconnaître les éléments les plus analysés par les particuliers

Atelier - Identifier les éléments pouvant perturber les particuliers

2. La variabilité des coûts de travaux énergétiques (10 minutes)

Vidéo - La variabilité des coûts de travaux énergétiques

Atelier - Comprendre la variabilité des coûts de travaux énergétiques

Atelier - Connaître le calcul de retour sur investissement

3. Ouverture de l'audit vers la réalisation des travaux (5 minutes)

Vidéo - La variabilité des coûts de travaux énergétiques

Atelier - Ouvrir l'audit sur la réalisation des travaux



4. Ce qu'il faut retenir (5 minutes)

Guide - Compréhension et interprétation de l'audit énergétique réglementaire

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

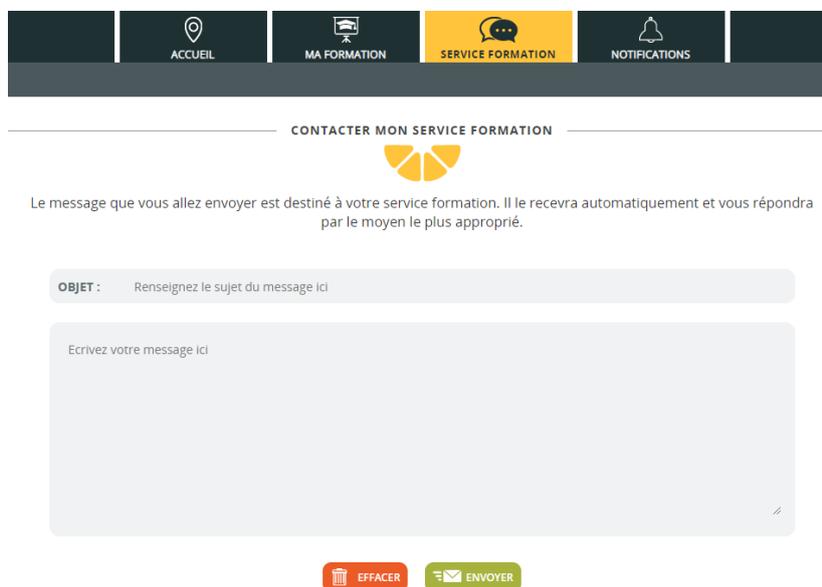
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.